

18 novembre**Journée dédiée à toutes les victimes de violences sexuelles**

Chaque jour, les victimes de violences sexuelles portent les conséquences de ce qui leur est arrivé, souvent en silence et trop souvent sans reconnaissance. Derrière chaque numéro se cache un être humain, une histoire, une lutte pour être entendu, cru et surtout aidé.

Lors de leurs courageux témoignages devant la précédente commission d'enquête parlementaire (2023-2024), les nombreuses victimes ont très clairement décrit les conséquences psychologiques, physiques et financières de la violence sexuelle. Ces témoignages n'ont laissé personne indifférent.

La commission d'enquête précédente a dès lors formulé 137 recommandations. Conformément à la recommandation n° 37, le 18 novembre doit être une journée entièrement consacrée à toutes les victimes de violences sexuelles. Une journée où nous réfléchissons non seulement à leur souffrance et leur courage, mais aussi à notre responsabilité commune de construire une société où le respect, la sécurité et la bienveillance vont de soi.

La prise de conscience, la prévention et la sensibilisation sont essentielles, chaque jour de l'année, mais le 18 novembre, nous mettons cela particulièrement en avant. Nous écoutons les témoignages, renforçons les réseaux de soutien et rappelons que la violence sexuelle n'est jamais le problème d'une seule personne, mais de nous tous. Faisons donc de cette journée une journée de reconnaissance, de solidarité et d'engagement, une journée où nous affirmons clairement que personne n'est seul face à ce problème.

En tant que députés, nous avons également un rôle à jouer dans ce domaine. D'une part, en garantissant un traitement attentif et correct des victimes, en prévoyant des indemnités équitables, aussi bien pour les dommages physiques que psychologiques, et en mettant en place un système visant prioritairement à éviter qu'il y ait des victimes et visant ensuite à aider au mieux les victimes potentielles.

D'autre part, nous devons également écouter les victimes et leurs organisations, traduire leurs expériences en politiques et veiller à ce que la voix des victimes ne se perde pas dans les chiffres, mais trouve un écho dans des mesures concrètes. En tant que députés, nous devons donc veiller à ce que le plus grand nombre possible de recommandations de la précédente commission d'enquête soient traduites en législation et/ou en mesures efficaces.

Dans ce cadre, plusieurs propositions de loi ont déjà été déposées et, au début de cette législature, une nouvelle commission d'enquête parlementaire a été créée afin d'examiner les éventuelles dysfonctionnements dans l'enquête pénale "Opération Calice". Ces travaux donnent suite à la recommandation n° 137 de la commission d'enquête "Abus sexuels", qui a examiné, au cours de la législature précédente, la manière dont la violence sexuelle était traitée au sein et en

dehors de l'Église. Au cours de l'année écoulée, de nombreux protagonistes de l'enquête pénale ont été entendus à la Chambre, et le rapport final de cette enquête est actuellement en cours d'élaboration.

En mettant en œuvre ces recommandations et d'autres, nous souhaitons, en tant que députés, accorder aux victimes la reconnaissance qu'elles méritent, aujourd'hui et tout au long de l'année.

18 novembre 2025,

Pierre Jadoul, président de la commission d'enquête Calice

Sophie De Wit, première vice-présidente de la commission d'enquête Calice et ancienne présidente de la commission d'enquête Abus sexuels